

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 41 (1961)
Heft: 2: Problème d'aujourd'hui, problème de demain : les loisirs

Artikel: Le départ de M. Micheli : Ambassadeur de Suisse en France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le départ de M. Micheli, Ambassadeur de Suisse en France

Dans sa séance du 30 juin, le Conseil fédéral a nommé M. Pierre Micheli, ambassadeur de Suisse en France, chef de la Division des affaires politiques et secrétaire général du Département politique fédéral. M. Pierre Micheli prendra ses fonctions le 15 septembre prochain.

Né le 4 décembre 1905, originaire de Genève et de Vicosoprano (Canton des Grisons), M. Micheli entra au Département politique fédéral en 1933, et affecté aux Légations de Suisse à Paris, à La Haye et à Rio de Janeiro, il fut nommé, en 1941, consul de Suisse à Batavia. Transféré à Tokio l'année suivante, promu en 1945 conseiller de Légation, il assuma, dès son retour à Berne, en 1946, les fonctions de suppléant du chef de la Division des Affaires administratives, puis de la Division des Organisations internationales. En 1949, M. Micheli dirigea le Secrétariat général de la conférence diplomatique de la Croix-Rouge qui élaborera les quatre conventions de Genève du 12 août 1949. Le 1^{er} février 1952, il prit la direction de la Division des Organisations internationales et fut nommé ministre plénipotentiaire.

C'est en automne 1956 qu'il arriva à Paris pour prendre la tête de la Légation. Le 22 mars 1957, il fut nommé ambassadeur, le premier ambassadeur de Suisse en France étant aussi le premier des ambassadeurs nommés par la Suisse. Le symbole fit plaisir. Il était à l'exacte mesure de sa mission.

Lors de la fête patriotique et champêtre du 2 juillet à Jony-en-Josas, la colonie suisse de Paris manifesta à M. et M^{me} Micheli son regret de les voir partir, son attachement et son affection. On insista, avec combien de raison, sur leur action persévérante en faveur de l'unité des Suisses de France et on évoqua, avec combien de gratitude, leur présence rayonnante.

Dans cette revue, organe d'une compagnie dont les statuts précisent « qu'elle a pour but général de protéger et de développer le commerce suisse en France en facilitant toutes les relations économiques entre les deux pays » nous ne saurions prendre congé de notre président d'honneur sans évoquer un autre aspect de son activité et une autre cause de notre reconnaissance.

Les relations économiques franco-suissees n'ont pas ce caractère simpliste qu'on aimerait parfois leur voir d'un côté ou de l'autre de la frontière, s'imaginant qu'aux données statistiques doivent répondre automatiquement fluctuations ou expansion. Elles forment un tout infiniment plus complexe, tributaire dans une large part d'affinités, de liens personnels, d'actions individuelles, de contacts humains. A cet égard, M. Pierre Micheli a été un grand ambassadeur. Sa connaissance parfaite des problèmes économiques, sa conviction tranquille et souriante, mais aussi sa compréhension des positions d'autrui, expliquent la considération que les milieux politique, diplomatique et administratif français lui ont vouée. Ce fut pour notre pays un atout particulièrement précieux, dont la difficile unification de l'Europe nous permet de mieux mesurer encore la valeur.

La Chambre de Commerce Suisse en France adresse ses vœux sincères à M. et M^{me} Micheli pour la carrière qui les attend maintenant. Elle les assure de son respectueux souvenir et de sa fidélité. Surtout, elle leur dit « merci ».